

Toulenne Informations

facebook.com/mairie.toulenne/ www.mairie-toulenne.fr

N° 268 - Octobre 2026

Edito

GÉNÉROSITÉ ET SOLIDARITÉ MALGRÉ LA CRISE

Nous traversons ces dernières semaines une période trouble et inquiétante, suite aux mouvements sociaux. La cause est juste, elle doit être entendue et ne doit pas nous faire oublier qu'une partie de plus en plus grande de nos concitoyens est en grande souffrance. Le prix des carburants ne cesse d'augmenter avec une situation mondiale très instable, proche de l'explosion. C'est dans ce contexte économique et sociétal anxiogène, que notre générosité et notre solidarité sont sollicitées, que ce soit pour des manifestations caritatives nationales ou par solidarité pour les populations touchées par la guerre ou des phénomènes climatiques de plus en plus intenses et fréquents.

Au cours de cette période, les Toulennais et les Associations Toulennaises se mobilisent lors de l'organisation d'évènements ou de collectes (la Course d'Octobre Rose, le Cross Solidaire du Bois de Toulenne contre les Violences faites aux femmes et les Violences Intra-Familiales, les collectes pour la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur, le TÉLÉTHON...). Sans parler de l'extraordinaire mouvement de solidarité manifesté lors des méga-feux qui ont touché notre région cet été.

Une fois de plus, la générosité des Toulennais s'est exercée spontanément à travers les dons et les nombreuses activités et animations proposées par la municipalité, les collectivités et différentes associations ou mouvements.

Les Associations se sont mobilisées pour que ces événements soient de réels succès. Vous, bénévoles, votre engagement et votre motivation ont été un facteur primordial de leurs réussites. Aussi, je tiens à remercier chaleureusement les Associations pour leur implication et leur motivation dans l'organisation ou la participation à des manifestations de solidarité portées par la municipalité qui ont lieu sur notre commune. Vous apportez là, la preuve de votre engagement : Engagement au service d'une cause, engagement culturel ou au service de la pratique d'un sport, ou tout simplement, engagement au service des autres.

À l'heure où l'on nous explique à longueur de temps que l'individualisme domine dans notre société, vous témoignez chaque jour par votre action, qu'il est possible de se tourner vers les autres, de se rassembler, d'aider, de dialoguer, d'échanger, d'avancer, d'être solidaires, bref... de vivre ensemble.

Chers Toulennais, bénévoles et membres d'Associations, vous insufflez la vie qui rythme le quotidien de notre village, et nous vous devons reconnaissance et encouragements. C'est donc très chaleureusement que la municipalité adresse à toutes et à tous ses sincères remerciements et vous donne rendez-vous lors des prochains évènements avec toujours autant d'enthousiasme.

Être maire d'une commune qui compte une telle vie associative est une grande fierté.

Le Maire, Christian DAIRE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le Maire, le Conseil Municipal invitent la population de Toulenne, les anciens combattants, les enfants des écoles, les sociétés et associations de la commune à venir se recueillir devant le monument aux morts pour honorer la mémoire de ceux qui ont défendu la patrie et sont morts pour la France. La commémoration débutera à 10h30.

Le traditionnel vin d'honneur suivra.



Catastrophe naturelle

Signalement des dégâts liés à la sécheresse – été 2026



À l'issue de cette période estivale, une nouvelle fois marquée par un important épisode de chaleur et de sécheresse, la mairie regroupe tous les signalements des habitants concernant des dommages subis par leurs logements (comme des fissures).

Ce recensement des dégâts permet de monter le dossier officiel auprès du préfet pour demander la reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des mouvements de sol (souvent liés à la sécheresse et à la réhydratation des argiles). Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu par un arrêté, vous pourrez alors vous faire indemniser par votre assurance.

Si vous êtes concerné(e), vous devez envoyer un courrier ou un e-mail à votre mairie **(accueil@mairie-toulenne.fr)** en fournissant : vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone, e-mail), une description précise des dégâts ou des fissures constatées, la date ou la période d'apparition des fissures ainsi que des photos claires des dégâts.

Intramuros

Télécharger l'application INTRAMUROS, plateforme d'information de notre commune et de la CdC.

Les avantages pratiques :

- Simple d'utilisation : l'habitant indique sa position et reçoit les informations qu'il souhaite : communes aux alentours, CdC, autres,
- Système d'abonnement pour recevoir les notifications (ex : je souhaite recevoir les notifications seulement des actualités du club de foot de mon village...)
- Aucune donnée personnelle n'est collectée



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 4ème période 2026



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2010** doivent se faire recenser à compter du **1er jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences



Urbanisme : Le mardi après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h – Mairie

CCAS : Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous – Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : **contact@adil33.com**. Informations sur **www.adil33.org**. **FIN DES PERMANENCES À TOULENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conciliateur de justice : 1er et 3e vendredis du mois. Sur rendez-vous, salle des associations. **https://www.conciliateurs.fr**

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulenne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et Jeudi : de 8h30 à 12h - 13h30 à 16h.

Mardi, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h.

Sictom : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

ATTENTION : ces horaires peuvent varier en fonction des conditions météorologiques.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30 Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.
Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page, Imprimerie : Sauternes Impression.
Photos : Mairie.
Site : www.mairie-toulenne.fr

Commerce

La commune de TOULENNE souhaite la bienvenue à ce nouveau salon de coiffure !



ASEPT



Conciliateur de justice

Un nouveau service sur la commune de Toulenne

La conciliation est une alternative qui permet à des parties d'échapper à un litige en trouvant un accord, partiel ou total, sous l'égide d'un tiers, le conciliateur.

Le conciliateur de justice est la personne qui va exercer la charge de conciliation.

C'est un citoyen collaborateur bénévole et occasionnel de la justice de proximité ayant un statut d'auxiliaire de justice assermenté et qui est chargé de rechercher une solution amiable aux litiges dont il est saisi.

Il agit soit sur saisine directe (dite conventionnelle), soit sur délégation du juge.

Sur Rendez-vous uniquement via le site https://www.conciliateurs.fr

Procédure :

Cherchez Toulenne en cliquant sur la carte des permanences

Remplissez votre demande le plus précisément possible,

Validez votre demande,

Dès réception, la confirmation vous sera envoyée.

Permanence : tous les 1ers et 3e vendredis de chaque mois, salle des asso n°1 (à l'arrière de la Mairie).



Don du Sang

Le 12 novembre aura lieu la collecte de sang de Langon

Pour prendre rendez-vous en 1 clic
=> **efs.link/pELjs**

Le saviez-vous ?

Les produits sanguins ont une durée de vie limitée : 42 jours pour les globules rouges.

Votre mobilisation est donc nécessaire de manière régulière et continue.

Ne l'oubliez pas : vous avez un pouvoir ! Celui de sauver des vies !

Météo du sang :

Actuellement, le niveau des réserves de sang des groupes A, O et B est très fragile.





Résumé du Conseil Muni

Décisions à prendre

1) Gestion du personnel communal – ouverture de deux postes d'agent technique à temps non complet pour le bon fonctionnement de l'école G. Brassens

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent technique polyvalent de l'école G. Brassens, en charge de l'entretien des locaux scolaires, de la surveillance de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire, pour une quotité de 21/35ème de catégorie C à compter du 1er décembre 2026 afin de nommer Mme Nadira ABUDUREXITI épouse ABASI, pour assurer le bon fonctionnement des services communaux.

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent technique polyvalent de l'école G. Brassens, en charge de la plonge du restaurant scolaire, de l'entretien des locaux scolaire et de l'animation et surveillance de l'accueil périscolaire, pour une quotité de 17,5/35ème de catégorie C à compter du 1er décembre 2026 afin de nommer Mme Vanessa LAFLEUR, pour assurer le bon fonctionnement des services communaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2) Appel à projet départemental 2027 – FIPD (Programme S - Vidéoprotection)

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'existence du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le programme S (sécurisation – vidéo-protection) qui permet d'envisager l'attribution d'une aide financière de l'État pour l'installation de nouvelles caméras sur la voie publique, venant renforcer, au regard de la situation locale, le dispositif mis en œuvre par la commune en 2025 (par la société KHEOPS SCUTUM) et répondant également à une attente réelle des responsables de la Gendarmerie pour élucider certains dossiers.

Il propose de valider les nouveaux points d'installation et types d'équipement (caméras LAPI (lecture de plaques) et fixes) et de demander les subventions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Après le vote, une discussion a précisé que la sécurité de nos concitoyens ne devait pas être seulement perçue sous l'aspect surveillance et répression mais devait aussi intégrer un volet de prévention.

3) Actualisation des redevances d'occupation du domaine public / infrastructures réseaux

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L. 2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que des redevances sont dues aux communes en raison de l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité ou de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il en va également ainsi pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur lesdits ouvrages.

GIRONDE TRÈS HAUT DÉBIT : montant redevance arrondi 648 €
ORANGE : 1 607 € (utilisation du sous-sol et artères aériennes)
SFR : 2 229 €
ENEDIS : 513 €
TEREGA (transport gaz) : 145 €
GRDF (distribution gaz) : 698 €
soit un total de 5 840 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'émission des titres de recettes.

4) Remboursement des frais de mission liés au 108ème Congrès de l'A.M.F

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour pour les conseillers dans l'exercice de leur mandat :

Pour l'année 2026, M. le Maire propose au conseil municipal de conférer à Mme Laurie MALEPLATE-JANUARD un mandat spécial pour l'accompagner au Congrès annuel de l'Association des Maires de France, manifestation se déroulant du 24 au 26 novembre 2026. La commune prendra en charge ses frais de mission dans le respect des dispositions en vigueur.

Il signale également que M. Jean-Michel NIOLLET, Secrétaire Général de la Mairie de TOULENNE, les accompagnera à cette occasion et bénéficiera d'une prise en charge de ses frais de transport et de séjour conformément aux dispositions sur les crédits alloués aux formations des agents de la collectivité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Autorisation de signature de la modification n°4 du marché de maîtrise d'œuvre pour les ateliers municipaux

Par délibération n°2024-05-6 du 17 mai 2024, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'aménagement des ateliers municipaux dans les locaux de l'ancien garage Messines, sis 80 avenue du 8 mai 1945 / 9 Rue de Vincennes à Toulenne, ainsi que la création d'un garage pour les véhicules communaux et la rénovation du local commercial.

À l'issue de l'étude, niveau Appel d'offres, le Maître d'œuvre demande le réajustement de ses honoraires sur le montant des travaux issus de l'appel d'offres. La forte évolution de l'enveloppe financière de ce projet questionne les élus municipaux.

Avant d'étudier cette demande, le Conseil municipal demande à M. le Maire de rencontrer le cabinet des architectes afin d'avoir des précisions financières sur les actions à venir.

Le vote est remis à un prochain conseil.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation du Rapport Social Unique 2025

Le Rapport Social Unique (RSU – ancien Bilan Social) est désormais réalisé chaque année.

Ce document rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion, utilisées pour le pilotage des ressources humaines et la gestion des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Il s'articule autour d'une dizaine de thématiques : les effectifs, les caractéristiques des agents, le temps de travail des agents permanents, les positions particulières et mouvements, l'évolution professionnelle, la masse salariale, l'absentéisme, la formation, l'action sociale... il s'agit d'une photographie de plus en plus fine du personnel communal au 31 décembre n-1.

Le RSU de l'année 2025, diffusé aux élus municipaux avant la séance, fait l'objet d'une simple présentation à l'assemblée délibérante (pas de délibération).

Les principaux éléments du RSU 2025 :

- 28 agents titulaires au 31/12/2025

5 contractuels permanents

4 contractuels non permanents (APS et remplacements)

Soit un total : 37 agents, dont 22 agents sont intervenus à l'école et 8 agents techniques 6 agents administratifs, 1 policier municipal, 5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent représentant au global 28,68 ETPR (agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré)

- Catégories : 1,13 en catégorie A, 3,25 en cat. B et 24,3 en cat. C d'une moyenne d'âge de 47 ans

4 contractuels permanents nommés stagiaires en cours d'année 2025,

1 promotion interne, et 1 départ (rupture conventionnelle au 31/12/2025).

- Pas de sanction disciplinaire

- Charges du personnel à 1 373 350 € égal à 61,5 % des dépenses de Fonctionnement Impactées par un fort taux d'absentéisme de 7,90 % comprenant 910 010 € de rémunérations annuelles aux agents permanents, dont **18,36 % de primes** et indemnités.

21.308 € de dépenses couvrant les obligations d'emploi (valorisation ESAT Verdelais pour F Rouet) et 10 126 € en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

74 jours de formation suivis en 2025. 54,5 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour (84 % des jours de formation auprès du CNFPT)

3) Rappel de la position municipale concernant le Service minimum d'accueil

Position officielle sur le service minimum d'accueil (SMA) en cas de grève

La loi du 28 août 2008 (article L 133-4 du Code de l'éducation) impose un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève. Ce service est déclenché si au moins 25 % des enseignants sont grévistes, incombant alors à la commune ; sinon, c'est l'État qui l'assure.

Les enseignants doivent prévenir 48h à l'avance leur participation à la grève. La commune peut mobiliser des agents municipaux ou, en cas de besoin, des extérieurs (parents, retraités, etc.), sans diplôme obligatoire mais avec une vérification de leur casier judiciaire. Une indemnité de 110 € par jour est versée pour chaque groupe de 15 enfants encadrés.

La responsabilité administrative revient à l'État, sauf pour les locaux, tandis que la responsabilité pénale reste individuelle en cas de faute. Cependant, le recrutement reste difficile, notamment lors de grèves massives ou de crises sanitaires.

Position de la mairie de Toulenne

La mairie de Toulenne refuse d'organiser un Service Minimum d'Accueil (SMA) depuis 2008, une position constante et assumée. Elle invoque d'abord l'impossibilité légale de réquisitionner ses agents, cette prérogative relevant uniquement des préfets ou ministres.

Par ailleurs, elle considère que l'accueil des élèves hors temps scolaire n'est pas un service public vital, contrairement aux pompiers ou aux hôpitaux. Les

cipal du 16 octobre 2026

contraintes organisationnelles pèsent également : manque de personnels disponibles sous 48h, lourdeur administrative et risques juridiques pour les intervenants.

Sur le plan idéologique, la municipalité désapprouve le SMA, le jugeant attentatoire au droit de grève et inéquitable pour les communes. En pratique, l'école de Toulenne ferme rarement, et les familles sont systématiquement prévenues en amont.

En cas de grève massive à la fois des enseignants et des agents communaux, l'école ferme, les parents devant anticiper ces situations.

4) Résultats des comptages Traffic – vitesses de la DDTM sur la Rue des pins francs (RD116E3) et Rue de la Caminasse

M. le Maire souligne l'engagement de la municipalité à poursuivre les aménagements de la Rue des Pins Francs (RD116E3), un axe majeur traversant la zone urbaine, afin de réduire les nuisances pour les riverains, notamment celles causées par le transit des poids lourds.

Pour apaiser cette voie centrale, un projet de mise en sens unique est envisagé, dans le sens *«Avenue du 8 mai 1945 (RD1113)»* vers *«Route de Landiras (RD116)»*, jusqu'à son intersection avec les *Avenue Saint-Julien* et *Avenue du Stade*.

Un rond-point sur plateau surélevé sera aménagé à cette intersection pour mieux réguler la circulation, en lien avec la création d'une bande cyclable entre la RD1113 et la RD116.

La circulation des poids lourds sera interdite sur cet axe et déviée vers la *Rue de la Caminasse*.

Pour affiner ces mesures, la mairie a collaboré avec *l'observatoire de sécurité routière de la Préfecture* afin de réaliser des comptages de circulation sur les deux axes concernés.

Les données, collectées entre le 16 et le 23 septembre 2026 sur la *Rue des Pins Francs* et du 18 au 23 septembre sur la *Rue de la Caminasse*, viennent d'être transmises.

Ces rapports de comptage permettent désormais d'évaluer les solutions techniques les plus adaptées.

M. le Maire a partagé ces résultats avec les élus municipaux pour valider les prochaines étapes.

L'objectif reste de concilier fluidité, sécurité et qualité de vie pour les habitants.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la circulation dans le village.

	Déchets Ménagers Assimilés	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchetteries	Collectes Sélectives	Biodéchets
sictOm sud gironde	543 kg*	162 kg	269 kg	106 kg	6 kg
Gironde LE DÉPARTEMENT	557 kg**	215 kg	239 kg	93 kg	10 kg
Nouvelle-Aquitaine	573 kg**	198 kg	267 kg	102 kg	6 kg

5) Présentation du Rapport d'activité 2025 du SICTOM par M. GODDE

Le dernier comité syndical du SICTOM s'est tenu le 23 septembre dernier. Lors de celui-ci, le rapport annuel a été présenté. Les déchets ménagers et assimilés (DMA) représentent pour 2025, 36 130 tonnes ou 543 kg/hab., ce qui représente une baisse de 3,65 % par rapport à 2024. Dans le détail cela correspond à une baisse de 15 % des ordures ménagères résiduelles (bac noir), une augmentation de 29 % de la collecte des emballages (bac jaune) – qui sont valorisés – et une augmentation de 102 % pour les biodéchets. Ces résultats confirment la dynamique initiée avec une baisse par rapport à 2023 de 22 % pour les ordures ménagères et une augmentation de 53 % pour la collecte des emballages. À l'échelle départementale et régionale (Tableau 1), le Sictom est l'un des syndicats produisant le moins de déchets. Cela se traduit également par un coût aidé par habitant (HT) de 114 €, également parmi les moins chers.

Comparatif des déchets ménagers à l'échelle régionale
(* données Sictom 2025, ** données AREC 2024)

Les ordures ménagères sont incinérées à 95 %, le reste étant enfoui. Les emballages sont recyclés à 75 %, le quart manquant correspond à un refus de tri. Une campagne de communication va être lancée afin de réduire cette valeur. Le verre quant à lui est recyclé à 100 %.

Le rapport complet est téléchargeable sur la page web du Sictom.

La SPL UNITOM a reçu 4 propositions suite à l'appel d'offre pour le renouvellement de la délégation de services dans la gestion des deux unités de valorisation énergétique (incinérateur). Christophe DORAY, président du Sictom, a indiqué son mécontentement par rapport à la faible représentation des syndicats hors Bordeaux Métropole et au calendrier imposé. Il a néanmoins été acté que le coût serait identique au sein de tout le département, contrairement à la situation actuelle. Cependant le transport des ordures ménagères vers les incinérateurs ne sera pas mutualisé, contrairement à ce qui est pratiqué pour la collecte des emballages vers Tri Gironde à St-Denis de Pile.

Lieu	TMJO	V85 (vitesse moyenne de 85 % de la circulation)	Excès de vitesse	Relevé de décision
Route de la Caminasse	188 véh/j (5 PL)	VL : 50 km/h PL : 44 km/h	1406 (dont 9 PL)	À définir
Rue des Pins Francs	6475 véh/j (152 PL)	VL : 58 km/h / PL : 54 km/h (sans écluses)	17630 (dont 212 PL)	- Sens unique de la RD1113 vers route de Landiras - 3ème partie des travaux à réaliser

Questions Diverses

M. le Maire propose l'organisation d'une réunion pour valider les propositions d'aménagement soumises par SUEZ dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur des eaux pluviales le 12 novembre à 20h30.

Il informe que le Choeur des Rugueux chantera la Marseillaise le 11 novembre.

Mme MOREAU transmets les remerciements de la Croix Rouge pour le prêt de la salle pour leur AG.

Mme DESCLAUX rappelle les dates du Téléthon les 4 et 5 décembre (voir page 8). Le 12 décembre, «Ça me dit en famille» avec le spectacle «Monde parallèle» de la Cie Soria (spectacle avec des marionnettes dont la thématique est l'autisme).

M. BOUCAU, présent à la journée consacrée au SCoT, indique quelques éléments importants qui vont impacter les orientations d'urbanisme dans les prochaines années. En premier lieu, les ressources en eau potable qui sont, pour notre secteur, limitées. D'autre part, la loi sur le zéro artificialisation nette (ZAN) divise par 2 les possibilités d'extension urbaine : sur le SCoT précédent 1 045 Ha ont été consommés, dans le prochain il n'y en aura plus que 512 possibles. Enfin, la stagnation démographique voire son recul va influencer les perspectives de construction sachant que le vieillissement de la population sur le territoire du SCOT Sud Gironde* associé à la baisse de la natalité va modifier les priorités.

(***Le SCoT Sud Gironde** (**S**chéma de **Co**hérence **T**erritorial) regroupe 5 Communautés de communes : Convergence Garonne, CdC Sud Gironde, CdC du Bazadais, CdC Rurales Entre Deux Mers & CdC Réolais en Sud Gironde. C'est un document qui encadre les orientations d'aménagement et notamment les PLUi).

M. FAVIER signale le désir de la directrice de l'école de participer avec les CM1 et CM2 à la cérémonie du 11 novembre. Les élèves pourraient réaliser des lectures courtes, une répétition aurait lieu la veille à l'école en présence d'un(e) élu(e) avec l'écharpe tricolore. Pour rappel, il y aura aussi la participation du Chœur des Rugueux.

Il rappelle que les élus de Verdelais voulaient nous rencontrer concernant l'organisation de notre Restaurant Scolaire. M. MEUSNIER est partant pour participer à ces échanges, ainsi que M. RAMOS, le 18 novembre prochain à 10h.

Il a participé à une réunion d'information menée par le DASEN en présence de M. le Sous-Préfet et d'élus du Sud Gironde le 16 octobre dernier dont le compte rendu sera effectué lors d'un prochain conseil municipal.

Prochains Conseils :
Les Vendredis 20 novembre et 18 décembre à 18h30.

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur www.mairie-toulenne.fr

ATPH

Retour à Toulenne du sympathique Chœur des Rugueux



Tout d'abord en matinée, la chorale d'hommes de Langon, LE CHŒUR DES RUGUEUX, donnera de la voix lors de la cérémonie du 11 novembre au Monument aux morts de Toulenne à 10h30 où il interprétera «La Marseillaise».

Puis cet ensemble vocal sera en concert en l'église de Toulenne ce même jour à 16 heures.

Durant l'après-midi de ce 11 novembre, les voix de ces chanteurs amateurs de rugby pour la plupart, vibreront sous la voûte et les plafonds lambrissés de cette charmante église Saint Saturnin. Dirigée par Jeanne FAVRE, cheffe de chœur à la fois précise dans sa gestuelle et emplie d'une énergie très communicative avec le public, cette chorale proposera son répertoire traditionnel composé de chants basques, gascons, et d'autres mélodies étrangères connues du grand public, promesse d'une agréable après-midi, chaleureuse et festive.

Organisé par l'Association Toulenne Patrimoine Histoire (A.T.P.H.) au profit de la sauvegarde du patrimoine local et de la rénovation des décors peints du chœur de l'église Saint Saturnin, ce concert sera le dernier de la saison 2026.

Entrée : 10 € (pas de paiement par carte bancaire) - Gratuité pour les moins de 14 ans

Renseignements et réservations : au 06 73 28 01 74 ou au 06 81 29 88 12

À la découverte de…

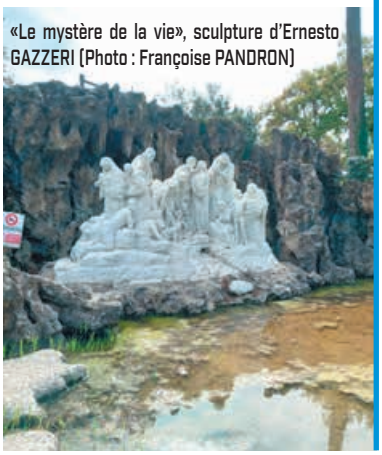
Dans sa volonté de porter à la connaissance des Toulennais des richesses patrimoniales locales, l'**A**ssociation **T**oulenne **P**atrimoine **H**istoire (A.T.P.H.) a proposé à ses membres le vendredi 2 octobre de découvrir le Domaine de Chavat à Podensac. Superbe visite guidée par Jean-Marc DEPUYDT, historien des lieux, auteur de plusieurs ouvrages et articles à ce sujet (Jean-Marc DEPUYDT, Domaine Chavat. Un siècle d'histoire, Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2018). Deux heures de déambulation dans ce parc qui m'amène aujourd'hui à partager avec les lecteurs du bulletin communal TOULENNE Informations quelques-unes de nos découvertes concernant ce joyau, encore peu connu et pourtant inscrit au titre des Monuments historiques depuis 2006.

À l'origine de cette appellation, la Famille Chavat donne son nom au lieu-dit mentionné dès la fin du XVII[e] siècle. Devenue une petite exploitation viticole, cette propriété décline au cours de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècle. Mis en vente, le domaine est racheté en 1915 par un industriel bordelais, François THÉVENOT. Son entreprise de grands travaux (construction de la majorité des barrages et usines hydroélectriques dans les Pyrénées, édification de lignes de chemin de fer à crémaillère – Artouste - et de réseau de tramway électrique en Ariège) est bien représentative de la Deuxième révolution industrielle (à savoir le développement des réseaux de transports avec pour énergie motrice l'usage de l'électricité) et imprime encore aujourd'hui sa marque sur le paysage des vallées et montagnes Pyrénéennes.

Durant la Première guerre mondiale, en un temps record, cet entrepreneur, passionné de culture et d'art, côtoyant ou s'étant lié d'amitiés avec de nombreux intellectuels et artistes, investit massivement pour transformer et embellir ce lieu en un luxueux et confortable havre de paix. On en veut pour preuve : la construction du château sous la direction de l'architecte bordelais Henri MARMISSE et l'aménagement du parc selon les plans du paysagiste parisien Charles BOUHANA en 1916 – 1917, suivie de l'édification d'un château d'eau en 1918, dessiné par LE CORBUSIER.

C'est à la description du Parc surplombant de sa terrasse la Garonne que le guide concentra ses commentaires. En effet, ce parc est doté d'une richesse statuaire, réalisée par deux sculpteurs de renom. L'italien Ernesto GAZZERI (1866 – 1965), à l'origine de toutes les statues en marbre, et Pio WELONSKI (1849 – 1931), polonais, auteur des sculptures en bronze.

Dans ce parc, ouvert au public toute l'année, le visiteur peut choisir de déambuler dans le sens qu'il souhaite. Après avoir franchi le portail monumental de ce domaine, en longeant le mur de la propriété sur votre gauche, vous parviendrez à la rotonde du petit «Temple de Vénus», cerclée de bancs de pierre, bâtie au sommet d'une butte accessible par trois petits escaliers. De là, on aperçoit une autre œuvre du sculpteur italien, la plus emblématique du parc, en marbre de Carrare (dont la couleur est blanche), remarquable de par ses dimensions, mais aussi de par la finesse de ses traits et la force du message. Avec en arrière plan une grotte de couleur sombre et aux allures «émaciées» ou rocailleuses, «Le mystère de la vie» (1915-1927) est un groupe sculpté, totalisant 18 personnages, où diverses catégories sociales (intellectuel, travailleur manuel, religieux…) et divers âges de la vie sont présentés comme une sculpture d'un seul tenant.



«Le mystère de la vie», sculpture d'Ernesto GAZZERI (Photo : Françoise PANDRON)

Ce domaine Chavat, propriété de la ville de Podensac depuis 1934, connaît un programme de valorisation et de sensibilisation particulièrement ambitieux. Outre de constantes recherches historiques, deux campagnes de restauration dans les années 2010, ont été menées afin de limiter les outrages du temps, et surtout de mettre en lumière ce parc et ces constructions harmonieuses, cette architecture singulière voulue par un homme, François THÉVENOT, acteur de la modernisation de la France dans le premier quart du vingtième siècle et mécène, amoureux des arts et de la beauté. Cet entrepreneur a façonné le paysage de routes, vallées et versants que nous traversons ou apercevons par endroits dans les Pyrénées. Dirigeant d'entreprise résolument tourné vers la modernité des infrastructures techniques et des réseaux de transport, il est un homme sur la commune de Podensac qui a édifié un véritable écrin, à savoir un domaine où les œuvres d'art, le jardin paysager, l'architecture et les moyens techniques mis en œuvre à cette époque en font un lieu à part, lieu qu'il convient de découvrir à deux pas de notre commune de Toulenne.

Olivier DARRIEULAT, Président d'A.T.P.H.

APE

Des nouvelles de l'APE !

Après une pause estivale, la rentrée scolaire est aussi celle de l'APE (Association des Parents d'Élèves), qui repart pour une nouvelle année pleine de nouveaux projets !

Elle a tenu son assemblée générale le vendredi 25 septembre, l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée.

Pour l'école, l'APE a fait un don à la coopérative scolaire dès la rentrée et a participé financièrement à la sortie et au repas de Noël.

Pour le périscolaire, elle a acheté des costumes et des sapins pour décorer les couloirs.

Aux enfants, elle a offert :

– des cadeaux : des albums pour les photos de classes aux PS, une soirée spéciale et des t-shirts personnalisés pour les CM2, des cadeaux de Noël aux classes du CP au CM2
– des goûters : Halloween, Noël, Pâques

Pour récolter des fonds, elle a proposé des ventes de box d'Halloween, de crêpes, de boules de Noël, de sapins, d'horloges avec les dessins des enfants, une tombola avec de superbes lots.

Au mois de juin, l'année se finit avec la traditionnelle et incontournable kermesse, qui s'ouvre avec le spectacle du périscolaire.

Hors les murs, elle a relancé le défilé de carnaval dans les rues de Toulenne en partenariat avec la crèche et proposé de sillonner le bois de Toulenne à la recherche d'indices lors de la chasse aux œufs de Pâques.

Sans oublier d'organiser la 4[e] édition du désormais célèbre marché de Noël !

Lors de l'assemblée générale, le bureau a été renouvelé : Prescillia et Maëva deviennent respectivement présidente et trésorière. Il manque à ce jour un(e) secrétaire pour compléter ce binôme. N'hésitez pas à vous manifester!

Ce nouveau bureau comme les précédents, peut compter sur une équipe de parents motivés et investis, qui donnent de leur temps et prennent plaisir à se retrouver dans une ambiance bienveillante et chaleureuse pour accompagner la scolarité de leur(s) enfant(s). Sans les parents, toutes les belles idées que nous avons ne pourraient voir le jour ! N'hésitez pas à rejoindre l'APE pour vivre de belles aventures ! Pour vous tenir au courant des prochaines réunions et des projets en cours, contactez-nous par mail : **apetoulenne33210@gmail.com**

Nous avons d'ores et déjà le plaisir de vous annoncer que la 5[e] édition du marché de Noël aura lieu, le dimanche 13 décembre de 11h à 18h. Si vous souhaitez exposer, contactez l'APE !

À bientôt !

Renseignements et réservations :
06 73 28 01 74 / 06 81 29 88 12



Pétanque Loisir Toulennaise

La Pétanque Loisir Toulennaise se mobilise pour le Téléthon !

À l'occasion du Téléthon 2026, l'association Pétanque Loisir Toulennaise ouvre ses terrains à toutes les Toulennaises et à tous les Toulennais les mardi 1er décembre et vendredi 4 décembre, de 14h à 18h.

Le tarif de chaque partie sera de 1 € symbolique et une buvette sera mise en place sur le terrain.

Venez partager un moment convivial autour de la pétanque, dans la bonne humeur et la solidarité, tout en participant à une belle cause.

Une cagnotte sera également mise à disposition afin de permettre à ceux qui le souhaitent de faire un don supplémentaire et de soutenir encore davantage le Téléthon.

Chaque geste compte pour soutenir le Téléthon et faire avancer la recherche !

Un grand merci à toutes et à tous pour votre participation et votre générosité. Ensemble, mobilisons-nous pour cette noble cause !



COS



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulenne.fr»

Judo Club

TAÏSO : ET SI LE MEILLEUR ALLIÉ DE NOTRE SANTÉ ÉTAIT LE MOUVEMENT ?

Taïso : bouger pour sa santé, progresser à son rythme, partager le plaisir d'être ensemble.

Accessible, convivial et sans compétition, le taïso séduit par son approche complète de l'activité physique. Au Judo Club Toulennais, cette discipline d'origine japonaise invite chacun à prendre soin de son corps et de son esprit, quel que soit son niveau sportif.

Bouger pour préserver sa santé

À une époque où la sédentarité occupe une place grandissante dans notre quotidien, pratiquer une activité physique régulière est devenu un véritable enjeu de santé publique.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les adultes devraient pratiquer entre 150 et 300 minutes d'activité physique d'intensité modérée par semaine. L'objectif n'est pas nécessairement de réaliser des performances sportives, mais avant tout de rester actif pour préserver durablement son capital santé.

C'est précisément dans cette démarche que s'inscrit le taïso, une discipline encore méconnue qui mérite pourtant toute notre attention.

Le taïso, une activité physique complète et accessible

Issu des méthodes de préparation physique du judo, le taïso signifie littéralement «préparation du corps».

Contrairement aux idées reçues, nul besoin de savoir pratiquer le judo pour s'y mettre ! Ici, pas de combat, pas de projection, ni de compétition.

Les séances associent exercices de renforcement musculaire, travail cardiovasculaire, assouplissements, coordination, équilibre et respiration.

Chaque participant évolue selon ses capacités, ses possibilités et sa condition physique.

Sportifs confirmés, débutants, personnes souhaitant reprendre une activité physique ou seniors désireux de conserver leur autonomie peuvent ainsi trouver dans le taïso une activité adaptée à leurs objectifs.

Un atout pour la prévention santé

Les bénéfices d'une activité physique régulière sont aujourd'hui largement reconnus.

Renforcer les muscles, c'est notamment contribuer au maintien d'une bonne posture et faciliter les gestes du quotidien.

Entretenir sa mobilité et sa souplesse, c'est préserver ses capacités fonctionnelles et lutter contre les effets de l'inactivité.

Travailler son équilibre et sa coordination, c'est aussi développer des aptitudes particulièrement importantes avec l'avancée en âge, notamment pour limiter les risques de chute. Enfin, solliciter progressivement son système cardiovasculaire participe à l'entretien de la condition physique générale. Le taïso rassemble ces différentes dimensions dans une seule activité, où chacun peut progresser à son rythme.

La santé, c'est aussi le bien-être mental et le lien social

Mais prendre soin de sa santé ne se limite pas à entretenir ses muscles ou ses articulations. Le taïso offre également une parenthèse dans un quotidien parfois stressant. Pendant une séance, on se concentre sur ses mouvements, sa respiration et les sensations de son corps.

L'activité physique contribue au bien-être psychologique, tandis que la pratique collective favorise les échanges, les rencontres et la convivialité. Dans une société où l'isolement et le stress peuvent peser sur notre qualité de vie, cette dimension humaine prend tout son sens.

On vient pour bouger, on revient aussi pour le plaisir de se retrouver.

À Toulenne, le sport se conjugue avec la santé

Au Judo Club Toulennais, le taïso s'inscrit dans cette volonté de rendre l'activité physique accessible et de permettre à chacun de prendre soin de soi dans une ambiance conviviale.

Loin de la recherche de performance, l'essentiel est de retrouver le plaisir de bouger, de progresser et de partager un moment agréable.

Car il n'est jamais trop tard pour commencer ou reprendre une activité physique adaptée à ses capacités.

Et si, finalement, le premier pas vers une meilleure santé consistait simplement à franchir la porte du dojo ?

Envie de découvrir le taïso ?

Le Judo Club Toulennais vous accueille au dojo Pierre Moutet, 30 rue de Vincennes, à Toulenne les mercredis de 19h30 à 20h45 et les vendredis de 20h00 à 21h00.

Renseignements : 07 82 07 03 07 - Site internet : www.judoclubtoulennais.fr

AFMTÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

4-5 DÉCEMBRE 2026

TOULENNE

Espace Culturel

Vend 4 déc.

20h30

LOTO

10€ les 12 cartons
5€ les 6 cartons
1€ le carton
1€ la bourriche

Nombreux lots à gagner

Ventes de pâtisseries
et boissons

Sam 5 déc.

Entrée au chapeau

20h15

Cie Thalie

"La Synfonietta"

21h

Chorale

En Voix la Musique





Mardi 1er déc.

14h30-17h30

Tournoi de Scrabble
Organisé par Scrabble Toul'
salle des associations

Mardi 1er & Vendredi 4 décembre

14h-18h

Concours de pétanque
Organisé par
Pétanque Loisir Toulennaise
au bois communal

L'intégralité des recettes sera reversée au Téléthon

Mairie de TOULENNE

APPELEZ LE 36·37 LA LIGNE DU DON
service gratuit + prix appel

LE DON EN LIGNE
telethon.fr